

**CONSENTEMENT DE SERVICES** 

**ENTRE**

**Nom :**

**Adresse :**

**Téléphone : (Résidence)**   **(Travail-Mobile)**

**Courriel**: **Skype :**

**(ci-après désigné(e) « le consultant »)**

**ET**

**Nom :**

**Adresse :**

**Téléphone : (Résidence) (Travail) (Mobile)**

**Courriel**: **Skype :**

 **(ci-après désigné(e) « le client »)**

**Objectifs des rencontres**

Le consultant ci-haut mentionné est membre de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ et offre des services en RELATION D’AIDE aux personnes désireuses d’entreprendre une démarche d’accompagnement, personnalisée et structurée, dans l’atteinte graduelle de leurs objectifs. Ce cheminement a pour but premier de favoriser l’apprentissage, le développement de l’autonomie et les ressources personnelles du client, afin de lui permettre d’améliorer sa qualité de vie et d’instaurer un bien-être personnel.

**Durée, nombre, mode de fonctionnement et tarif des rencontres**

**Durée :** \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ minutes en fonction du besoin du client pour la première rencontre et 60 minutes pour les rencontres suivantes.

**Nombre :** Après la première rencontre, le client et le consultant s’entendron**t** sur le nombre et le rythme des rencontres d’une heure, nécessaires à l’atteinte de l’objectif du client. Toutefois, cet engagement peut être annulé à tout moment selon la volonté de l’une ou l’autre des parties et les rencontres qui n’ont pas lieu ne sont pas dues.

**Mode de fonctionnement :** Les rencontres peuvent avoir lieu au cabinet du consultant, par téléphone ou en ligne (Skype, Zoom, etc.). Le client devra prévoir un endroit privé où il pourra bénéficier pleinement des rencontres sans être dérangé. Il n’est pas opportun pour le consultant de donner des conseils par courriel. De ce fait, si le client a besoin de soutien entre les rencontres, il est préférable qu’il fixe un rendez-vous avec le consultant.

**Tarif :**Le tarif horaire est indiqué ci-dessous et est facturé selon la devise du pays du client. Si la devise du pays est moindre que la devise Canadienne, alors la devise Canadienne sera utilisée.

* pour une rencontre de 60 minutes – $/€
* pour une rencontre de 90 minutes – $/€
* pour une rencontre de 120 minutes -$/€

Si la rencontre a lieu par téléphone ou par Skype, le paiement de la rencontre doit être fait avant la rencontre, soit par PayPal ou par virement bancaire. Les frais reliés au mode de paiement seront défrayés par le client.

**BUTS que le client veut atteindre lors de ces rencontres** (à remplir lors de la première rencontre avec le consultant)

**Les responsabilités du client**

* Remplir les formulaires « Ouverture de dossier » et « Consentements Relatif aux Renseignements Personnels » inclus dans le courriel d’introduction.
* Fournir tout renseignement et adopter des attitudes et comportements jugés pertinents pour maximiser la valeur et l’efficacité des rencontres.
* Assurer disponibilité et ponctualité. Si le client accuse un retard, la rencontre se terminera à l’heure prévue et sera payable tel que prévu.
* S’engager à ne faire aucun enregistrement des rencontres, de quelque manière que ce soit, en entier ou en partie et ce en tout temps.
* Avoir la capacité et la volonté de s’impliquer pleinement dans sa démarche et prendre l’entière responsabilité des actions choisies et de leurs réalisations car le consultant ne peut les choisir ni les réaliser pour lui.
* Conserver une copie pour ses dossiers des ententes et autres informations échangées dans le cours de ces rencontres puisque conformément aux lois en matière de protection des renseignements personnels (notamment le *Règlement général sur la protection des données* (UE) 2016/679) le consultant devra détruire ces renseignements personnels après 2 ans.
* Faire appel à un médecin ou à un professionnel de la santé mentale de son choix si des symptômes physiques ou psychologiques apparaissent dans le cadre de cet accompagnement.
* Ne pas cesser, en aucun cas, sa médication, ses traitements allopathiques et aide psychologique.
* Lire le code de déontologie de l’école Écoute ton corps sur le site internet d’Écoute Ton Corps au [www.ecoutetoncorps.com](http://www.ecoutetoncorps.com)

sous l’onglet « Rencontres » et [www.ritma.ca](http://www.ritma.ca) sous l’onglet « Protection du public ». ????

**Les responsabilités du consultant**

* Guider puis accompagner par la suite le client à travers son ou ses objectifs tout en tenant compte de ses exigences et de sa disponibilité.
* Soutenir l’encadrement dans la poursuite d’objectifs, de réalisation**,** de croissance ou de transformation.
* Préserver la confidentialité des renseignements fournis par le client ou recueillis par le consultant. Conserver les données personnelles pour une période maximale de deux (2) ans suivant la dernière rencontre et les détruire après cette période.
* Respecter le cadre éthique et le code de déontologie de l’école Écoute Ton Corps et (de l’Association des Regroupements des Intervenants et Thérapeutes en Médecine Alternative (RITMA) OU AUTRE.)
* Émettre une facture pour frais d’honoraires pour chaque rencontre.
* Remettre un reçu pour fin d’assurance s’il y a lieu.

Le consultant ne peut promettre de résultats précis, ni donner des directives de choix de vie. Les résultats dépendent de la motivation et du degré d’implication du client. Cependant, si le consultant réalise en cours de route que cette démarche n’apporte pas un mieux-être au client, le consultant tentera d’orienter le client vers d’autres ressources mieux adaptées à ses besoins. À son tour, le client informera le consultant s’il constate que la démarche entreprise n’améliore pas sa qualité de vie.

Il est important que le client soit conscient que cette démarche n’est pas une psychothérapie permettant de gérer les situations de crise ou de soigner les problèmes de santé mentale. En aucun cas, ce type d’accompagnement ne vise à se substituer ou à remplacer, de quelque manière que ce soit, toute autre démarche de rencontre en psychologie, psychothérapie ou médecine. Le consultant ne suggère en aucun cas de cesser la médication, les traitements allopathique**s** et aides psychologiques du client. Les rencontres individuelles en relation d’aide ne remplacent en aucun cas l’avis et les services d’un médecin. Le client reconnait qu’il ne peut demander au consultant de poser un acte médical ou un diagnostic réservé aux praticiens de la médecine allopathique au sens du Code des Professions, ni inciter le consultant à le faire. Les rencontres ont donc des champs d’expertise et d’actions totalement différents de ceux des professionnels de la santé (médecin, psychologue, psychothérapeute etc.).

**Confidentialité**

J’ai lu et je comprends les informations mentionnées ci-haut. Aucune information ne pourra être transmise à une autre personne sans mon consentement écrit. Cependant, le consultant est tenu de briser la confidentialité et de signaler la situation aux personnes concernées (famille, urgence médicale ou services policiers selon le cas) si :

* je menace ma sécurité physique ou psychologique ou celle d’une autre personne ;
* je vis un problème majeur, représentant un risque grave et élevé pour moi-même (exemple : comportement suicidaire jugé à risque) ;
* le consultant reçoit un mandat dûment complété et signé par un juge qui exige l’obtention de renseignements à mon sujet ou au sujet de mon enfant.

Je reconnais que le consultant m’a précisé les termes de la présente entente, qu’il a répondu de manière satisfaisante à mes interrogations et qu’il s’est assuré de ma compréhension en rapport avec ce document.

Je consens de façon libre et éclairée au service proposé. Il est entendu que je peux, en tout temps, choisir de mettre fin aux rencontres.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Client  Date

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Consultant  Date